Fiche pratique

Aménagements intérieurs

Les éléments développés ci-après peuvent se révéler déterminants pour l'accessibilité et le confort de la structure. Ils participent à créer l'ambiance et à améliorer l'orientation des visiteurs et le repérage des lieux et des services. De nombreuses possibilités techniques existent aujourd'hui pour un aménagement à la fois esthétique et confortable pour tous. Les informations contenues dans cette fiche concernent à la fois les revêtements de sol, mur ou encore plafond ainsi que le mobilier.

Circulaire interministérielle n°DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007.

Annexe 8 - page 22 : revêtements

- page 28 : mobilier

Une signalétique adaptée et homogène (voir fiche 4.4) rassure le visiteur et le rend plus autonome dans la structure ; le personnel sera d'autant moins sollicité à ce sujet.

Un espace de circulation de plain-pied, non meuble, non glissant permet à chacun de circuler dans les meilleures conditions quels que soient ses besoins (valises, poussettes, paquets, fauteuil roulant). Une circulation fluide des visiteurs facilite le fonctionnement d'une structure.
Il convient d'éviter les trous au sol sur l'ensemble du cheminement emprunté par la clientèle (grilles d'évacuation ou d'aération par exemple). Ces irrégularités peuvent se révéler aussi handicapantes pour des visiteurs en talons, utilisant une poussette ou une valise à roulettes.

Installer des mains courantes le long des murs pour aider les personnes qui ont des difficultés à se déplacer s'avère confortable. Attention toutefois à ne pas trop réduire la largeur de passage qui doit être d'1m40 minimum. Ce dispositif permet également de guider les personnes non voyantes en y insérant des repères tactiles tels que cartouches en Braille et en relief mentionnant les informations de signalétique (étage, direction...) . Ces éléments doivent être facilement détectables. Il faudra alors veiller à leur entretien pour éviter les mauvaises surprises (chewing-gum collé par exemple).

Sur les sols et les murs, il faut éviter les motifs trop chargés ou trop sombres qui peuvent se révéler angoissants ou désorienter une personne malvoyante ou en difficultés mentales. Dans le cas où l'établissement dispose de miroirs, il est important de veiller à ce qu'ils ne soient ni source d'éblouissement, ni de désorientation.

La hauteur du mobilier doit être compatible avec une clientèle utilisatrice de fauteuil roulant (hauteur maximale 80 cm) ; en particulier lorsqu'il supporte de la documentation, y compris hors espace d'accueil (couloir d'un hébergement par exemple). Le mobilier à angles ronds sera privilégié. Il sera choisi à « taille humaine » pour créer une ambiance chaleureuse et pour limiter les risques de coups.

Avant de positionner un accessoire, une plante, il est impératif de toujours se poser la question de savoir s'il va gêner la circulation ou l'orientation (dans le passage ou devant un panneau par exemple).

L'accessibilité, comme le bâtiment, vit et s'entretient. Bien souvent c'est une mauvaise maintenance ou une perte du bon sens qui casse une accessibilité pourtant réfléchie à l'origine du projet et/ou au moment du choix du mobilier.

Handicap moteur :

Revêtement

Privilégier un revêtement qui ne gêne pas la progression d'un fauteuil roulant : lisse, non meuble et non glissant. En cas de moquette, opter pour une matière rase qui entravera les fauteuils roulants le moins possible.

Handicap visuel :

Revêtement

Il faut tenir compte des risques de reflets dans le choix des revêtements.
Les personnes handicapées visuelles font appel à l'ouïe pour se repérer, les moquettes épaisses étouffent les sons. Le choix du revêtement, s'il est réfléchi globalement avec les murs et le plafond, peut permettre d'instaurer un guidage naturel. Ainsi, à titre d'exemple : sol foncé en contraste avec des murs clairs avec des encadrements de porte foncés. Eclairage au milieu du

couloir pour accentuer le guidage naturel ; ou encore deux couleurs de moquette ou de dallage pour créer un cheminement qui devient généralement le cheminement naturel de tous.
A noter qu'il faut éviter d'utiliser de la couleur rouge qui est mal perçue par les personnes malvoyantes.
Pour les bandes de guidage*, privilégier le guidage en nervure (relief positif) plutôt que le guidage en cannelure car les creux ont tendance à s'encrasser et ne sont pas « lus » par la canne. Attention au matériau choisi car il peut se décoller sous les passages successifs des visiteurs et du matériel de nettoyage. Là encore, la maintenance est particulièrement importante.

Mobilier

Il faut soigner la configuration des lieux, un meuble mal placé, ou du petit mobilier (chaise, poubelle, rallonge électrique qui traîne dans le cheminement si des petits travaux ont lieux, tuyau d'aspirateur) peuvent devenir un obstacle pour une personne handicapée visuelle. Si le personnel est sensibilisé à cette problématique (y compris les équipes d'entretien), il n'en sera que plus vigilant.
Le travail sur les contrastes entre le mobilier et son environnement (murs, plafond, sol) améliore également le confort d'usage (ex :enfant qui coure dans des lieux qu'il ne connaît pas).

Handicap auditif :

Le choix d'un revêtement de sol PVC, en bois ou en moquette rase permet d'atténuer les bruits qui peuvent résonner sur du carrelage. Les revêtements muraux et du plafond doivent également être choisis en fonction de leurs qualités acoustiques (se référer à un spécialiste).
Dans la mesure du possible, isoler les escaliers dans lesquels le son a tendance à s'engouffrer en les fermant et éviter les portes alignées en enfilade qui accentuent également la réverbération des sons.

Handicap mental:

Il est important d'éviter la couleur rouge qui peut énerver, effrayer et – qui plus est – est associée à l'interdit.
Les objets de décoration situés sur les cheminements ne doivent pas être dangereux, trop fragiles ou potentiellement blessants.